



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Travaux au profit CLIMENT T P – Rue d'Audincourt -
ARR2024-10-24-169-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise CLIMENT Travaux publics implantée à VOUJEAUCOURT-
25403-
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux rue d'Audincourt à SELONCOURT -25230-

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux d'aménagements de voirie rue d'Audincourt, en vue de la réfection des trottoirs vont avoir lieu, à SELONCOURT. Ces travaux se dérouleront à compter du 28 octobre 2024 sur une durée de 5 mois. Le stationnement sera interdit pendant la durée des travaux et la circulation sera alternée par feux de chantier.

La route sera fermée à la circulation et au stationnement dans sa totalité durant les travaux d'enrobés entre le 02 et le 20 décembre 2024 durant 5 jours. La déviation se fera par la rue de la Pâle pour les véhicules légers et par la rue Viette et la rue du Bannot pour les poids lourds.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement sera interdit à tous véhicule sur l'emprise du chantier rue d'Audincourt depuis le rond-point de la boulangerie du Four à bois jusqu'à la rue des Noyers.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SAS CLIMENT de Voujeaucourt chargée des travaux et sous sa responsabilité, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 24 octobre 2024
Mr Jean-Marc ROBERT
Adjoint à la voirie et la circulation